

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'amenée d'eau " La Menthue ".

Séance du 1er juin 2017.

Présidence : Monsieur Jean-Maurice David, Président.

Le Conseil intercommunal

décide

Point 3 de l'ordre du jour : d'accepter les comptes 2016 de l'Association

Total des revenus : **490'943,95** francs

Total des charges : **488'441,64** francs

Excédent de revenus : **2'502,31** francs

Point 6 de l'ordre du jour : d'autoriser le Comité de direction à engager des dépenses extra- budgétaires et non prévisibles pour un montant maximum de 50'000 frs. par année pour la législature 2016-2021.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) , les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

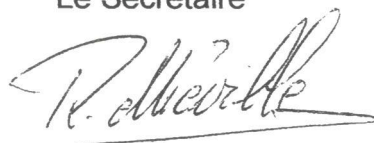
Ainsi délibéré en séance du 1er juin 2017

Le Président



J-M. David

Le Secrétaire



R. Miéville